

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 32**ANNEXE B**

Après le mot :

« voie »,

supprimer la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.